



## ARRÊTÉ N°2022-178

### Objet : PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULER.

Le Maire de Tavel,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2,

Vu le code de la route,

Vu la demande de Monsieur BIHI Bahari pour occuper le domaine public pour la livraison de matériels, chemin de Vacquières, TAVEL (30126),

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers.

### ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera strictement interdite le temps de la livraison le **lundi 21 novembre 2022 de 08 h 00 à 12 h 00 chemin de Vacquières à TAVEL**. Les contrevenants au présent arrêté seront considérés comme gênant au sens des dispositions du code de la route. Durant cette période, les droits des tiers seront préservés.

**Le permissionnaire devra également effectuer des reprographies du présent arrêté et les distribuer au préalable dans les boîtes aux lettres des riverains afin de les informer de la présente autorisation, à minima 72 heures avant.**

Article 2 : Les services municipaux et la gendarmerie nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tavel le 15 novembre 2022.

Le Maire, Claude PHILIP.

Publié le 16 NOV. 2022

  
**Bernard JULIER**  
1er Adjoint